

La CGT n'accepte pas

JUSTICE. Les deux dirigeants de la CGT du port n'ont rien à reconnaître. Ils maintiennent l'illégitimité de la partie civile.

Patrick Deshayes et Brice Friboulet restent droits dans leurs bottes. Les deux dirigeants de la CGT du Grand port maritime du Havre condamnés à dix mois de prison avec sursis le 8 novembre en première instance, pour abus de confiance et escroquerie pour avoir détourné des fonds au détriment de leur syndicat, ne reconnaissent toujours rien. La décision de se désister de l'appel ne constitue en aucun cas pour eux un aveu. « Nous n'acceptons pas la sentence mais c'était le seul moyen pour ne pas être jugés à nouveau par une accusation que nous ne reconnaissons pas. » La question de la légitimité du collectif, la partie civile par qui tout est parti, revient de manière indéfectible sur le tapis. La stratégie adoptée a aussi permis d'éviter une éventuelle plus lourde condamnation. Laurent Delaporte, qui a succé-

dé à Patrick Deshayes, aujourd'hui retraité, au poste de secrétaire général, dénonce la situation. « Nous ne pouvons accepter que la justice nomme un administrateur pour défendre les intérêts du syndicat. Ces intérêts sont défendus par trois personnes membres du bureau dûment désignés par les adhérents devant huissier. » Ce désistement intervient justement parce que l'arrêt de la cour de cassation dans la procédure de la représentativité n'a pas été rendu avant l'appel.

Dans ce contexte, le syndicat y voit une manipulation politique. « Il fallait affaiblir le syndicat en pleine discussion de la réforme portuaire. Nous y avons vu une manœuvre de déstabilisation. Le dossier est parti d'une lettre anonyme, mais l'auteur n'a jamais été inquiété par la justice », dénonce encore les instances syndicales.

Une accusation que réfute

évidemment le collectif.

Servir le syndicalisme

« Nous ne cherchions pas la condamnation des deux représentants. Dès le départ, nous voulions que notre syndicat se remette à fonctionner correctement. Nous avons voulu régler la situation en interne, cela n'a pas été possible. Les craintes que nous avions, d'après les informations qui étaient les nôtres de dire qu'il y avait eu détournement, se sont malheureusement révélées être une réalité. Notre vraie satisfaction, c'est que l'ensemble des syndiqués reprenne les affaires en main pour ne plus jamais vivre ça. Ce n'était en aucun cas une démarche de règlement de compte », réaffirme Richard Masson. Quant au désistement de l'appel, le collectif y voit encore un artifice de procédure.

ST. R.